

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 21/980 :

Approbation de la convention de mise à disposition du foncier des jardins collectifs de la Zac Bois d'Olivres à l'Association Jeunesse Cambrai

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUÉ Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANEÉ François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

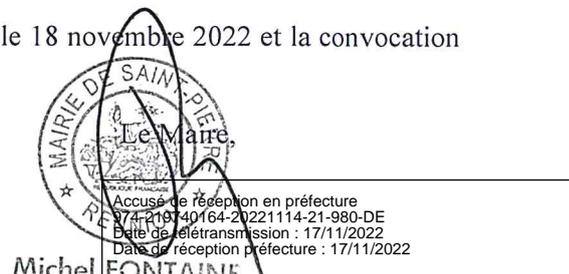
ABSENTS :

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Affaire n°21/980 : Approbation de la convention de mise à disposition du foncier des jardins collectifs de la Zac Bois d'Olives à l'Association Jeunesse Cambrai.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par convention en date du 25 novembre 1997, reçue en Sous - Préfecture de Saint-Pierre le 4 décembre 1997, notifiée le 12 décembre 1997 ; et avenants n° 1 du 23 décembre 2003 et n° 2 du 7 février 2005, la Commune a concédé à la SEMADER l'opération d'aménagement publique « ZAC BOIS D'OLIVES ».

La ZAC BOIS D'OLIVES est dotée de 438 logements à dominante collectif. Des commerces de proximité, un lycée, une école, donnent au quartier un caractère dynamique.

La seconde phase de travaux du Parc Urbain de Bois d'Olives constitue le dernier élément de programme de la ZAC devant être livré.

En effet, une première phase de travaux du parc livrée en 2015, consistait en des travaux de nivellement et à la mise en place du système d'éclairage public. Ces travaux ont été financés par la Ville de Saint Pierre.

La seconde phase de travaux du parc a débuté en 2019, avec une livraison initialement envisagée au 1er trimestre 2020. Cependant la crise de la COVID-19 et l'infirmité de la consultation menée pour l'attribution du dernier marché de travaux (Lot n°4 : réalisation d'une passerelle) ont provoqué un retard conséquent sur la finalisation des travaux et par la même la clôture technique administrative et financière de l'ensemble de l'opération.

Une prorogation de la CPA de la ZAC BOIS D'OLIVES jusqu'au 31 décembre 2022 doit être envisagée afin de permettre la finalisation de la clôture technique administrative et financière de l'opération dans des conditions optimales.

Il convient en outre de préciser que la destination du terrain cadastré section IE 1982, est affectée à l'usage de jardins collectifs et partagés. L'Association Jeunesse Cambrai (A.J.C) est chargée, depuis le 17 décembre 2016, par une convention de mise à disposition signée avec la SEMADER, de la gestion des jardins collectifs et partagés de la ZAC Bois d'Olives. Un règlement intérieur a par ailleurs été élaboré par l'association AJC.

L'association a mené au cours de ces dernières années diverses actions sous forme d'atelier pour dynamiser les pratiques au sein du jardin tels que :

- les ateliers d'antan (découverte de la faune et la flore à travers le patrimoine culturel réunionnais),
- les ateliers de germination (découverte des graines, son histoire et son pouvoir),
- les ateliers de jardinage adapté (murs végétaux, plaques florales et végétales...),
- les ateliers de cuisine (repas préparés en commun avec les produits des jardins partagés).
- Les ateliers de découverte sur le respect de la nature, de l'environnement, le recyclage et le développement durable, l'économie d'eau, la lutte biologique et ses méthodes de culture respectueuses de l'environnement.

Compte tenu de la nécessité de maintenir la dynamique enclenchée par l'association AJC au niveau des jardins collectifs de la ZAC Bois d'Olives, il convient de signer une convention de mise à disposition du foncier (section IE 1982) entre la Ville et l'association.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la mise à disposition du foncier des jardins collectifs de la ZAC Bois d'Olives à l'Association Jeunesse Cambrai,**
- **D'APPROUVER la convention annexée à la présente délibération.**

Accusé de réception en préfecture
07410164-20221114-21-980-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE